



REUNION DU 14 SEPTEMBRE 2022

Présents : MM Bernard COLMANT – Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq
MM Didier BARDET – Jean Pierre CIESIELSKI - Michel CORNIAUX - Dominique HARY – Daniel SION en visio
Excusé : M Daniel CHOMETTE

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fr

COUPE DE FRANCE

Rencontre WATTIGNIES FC – LOOS OLIVEAUX du 11/09/2022

Rencontre arrêtée à la 60^{ème} minute

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner

COUPE GAMBARDELLA

Rencontre RADINGHEM AS – TOURCOING CHEMINOTS du 10/09/2022

Absence de l'équipe de TOURCOING CHEMINOTS à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare TOURCOING CHEMINOTS forfait.

RADINGHEM AS – TOURCOING CHEMINOTS score 3 - 0.

Amende de 120 euros à TOURCOING CHEMINOTS (aucune information avant la rencontre)

RADINGHEM AS qualifié

Rencontre LYS STELLA – ENNEQUIN ES du 10/09/2022

Absence de l'équipe de ENNEQUIN ES à l'heure du coup d'envoi.

La commission déclare ENNEQUIN ES forfait.

LYS STELLA – ENNEQUIN ES score 3 - 0.

Amende de 120 euros à ENNEQUIN ES (aucune information avant la rencontre)

LYS STELLA qualifié

Rencontre AILLY SUR SOMME SAMARA FC - AMIENS RC du 10/09/2022

Courriel du 07/09/2022 de AILLY SUR SOMME SAMARA FC informant qu'il ne pourra pas recevoir AMIENS RC

La commission déclare AILLY SUR SOMME SAMARA FC forfait.

AILLY SUR SOMME SAMARA FC – AMIENS RC score 0 - 3.

Amende de 60 euros à AILLY SUR SOMME SAMARA FC

AMIENS RC qualifié

Rencontre BREUIL LE SEC US - COYE LA FORET AS du 10/09/2022

Courriel du 29/08/2022 de COYE LA FORET AS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BREUIL LE SEC US

La commission déclare COYE LA FORET AS forfait.

BREUIL LE SEC US – COYE LA FORET AS score 3 - 0.

Amende de 60 euros à COYE LA FORET AS

BREUIL LE SEC US qualifié

Rencontre GRANDVILLIERS AC – BRESLES US du 10/09/2022

Courriel du 09/09/2022 de BRESLES US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à GRANDVILLIERS AC
La commission déclare BRESLES US forfait.
GRANDVILLIERS AC – BRESLES US score 3 - 0.
Amende de 60 euros à BRESLES US
GRANDVILLIERS AC qualifié

Rencontre LILLE SUD FC – LEERS OS du 10/09/2022

Courriel du 06/09/2022 de LILLE SUD FC informant qu'il ne pourra pas recevoir LEERS OS
La commission déclare LILLE SUD FC forfait. Engagement de l'équipe effectué le 28/05/2022.
LILLE SUD FC – LEERS OS score 0 - 3.
Amende de 60 euros à LILLE SUD FC
LEERS OS qualifié

Rencontre SANTES FC – SEQUEDIN OMS du 10/09/2022

Courriel du 29/08/2022 de SANTES FC informant qu'il ne pourra pas recevoir SEQUEDIN OMS
La commission déclare SANTES FC forfait.
SANTES FC – SEQUEDIN OMS score 0 - 3.
Amende de 60 euros à SANTES FC
SEQUEDIN OMS qualifié

Rencontre TOURCOING BLANC SEAU – QUESNOY SUR DEULE FSM du 10/09/2022

Courriel du 08/09/2022 de TOURCOING BLANC SEAU informant qu'il ne pourra pas recevoir QUESNOY SUR DEULE FSM
La commission déclare TOURCOING BLANC SEAU forfait.
TOURCOING BLANC SEAU – QUESNOY SUR DEULE FSM score 0 - 3.
Amende de 60 euros à TOURCOING BLANC SEAU
QUESNOY SUR DEULE FSM qualifié

Rencontre TOUFFLERS AF - WATTIGNIES FC du 10/09/2022

Courriel du 08/09/2022 de WATTIGNIES FC informant qu'il ne pourra pas se déplacer à TOUFFLERS AF
La commission déclare WATTIGNIES FC forfait.
TOUFFLERS AF - WATTIGNIES FC score 3 - 0.
Amende de 60 euros à WATTIGNIES FC
TOUFFLERS AF qualifié

Rencontre LABOURSE RC - COURCELLES US du 10/09/2022

Courriel du 09/09/2022 de COURCELLES US informant qu'il ne pourra pas se déplacer à LABOURSE RC
La commission déclare COURCELLES US forfait.
LABOURSE RC – COURCELLES US score 3 - 0.
Amende de 60 euros à COURCELLES US
LABOURSE RC qualifié

Rencontre DOULLENS RC – ABBEVILLE MENCHECOURT AS du 10/09/2022

Courriel du 09/09/2022 de ABBEVILLE MENCHECOURT AS informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DOULLENS RC
La commission déclare ABBEVILLE MENCHECOURT AS forfait.
DOULLENS RC – ABBEVILLE MENCHECOURT AS score 3 - 0.
Amende de 120 euros à ABBEVILLE MENCHECOURT AS (non appel au service d'astreinte)
DOULLENS RC qualifié

Rencontre LOISON AS – HOUDAIN US du 10/09/2022

Erreur de saisie du résultat.
LOISON AS – HOUDAIN US score 0 – 10

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,
- à partir du 7^{ème} tour :
- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

CHAMPIONNAT

Rencontre U18 R2 Poule A OUTREAU ASF – DUNKERQUE USL du 11/09/2022

Rapport de l'arbitre de la rencontre informant d'une erreur de saisie du résultat.

OUTREAU ASF – DUNKERQUE USL score 2 – 4

Rencontre U17 R2 Poule A COQUELLES SC – AIRE SUR LA LYS OS du 10/09/2022

Erreur de saisie du résultat

COQUELLES SC – AIRE SUR LA LYS OS score 3 – 0

Rencontre U17 R2 Poule A MARCK AS – WASQUEHAL FOOTBALL du 10/09/2022

Réserves de WASQUEHAL FOOTBALL sur la qualification et/ou la participation des joueurs THEO LE CAM, LEO PAUL MAERTEN, EVAN DUCLOY, JACOB CHEUFFA MBONDA, MORGAN DUMOULIN, DAN DEBRUYNE, MARWAN AOUADI, HUGO RONDOUX, ADAM GUILBERT, NOLAN ANSEL, NELSON JOCALAZ, LENNY DAMAY MACAIRE, FLAVIEN MARTEL, KOUAME VERGULT, du club A.S. MARCK, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. Confirmées

La commission,

Considérant, après contrôle, que 4 joueurs titulaires du cachet mutation figurent sur la feuille de match,

Considérant que les joueurs LENNY DAMAY MACAIRE et HUGO RONDOUX sont mutés hors période alors que le club de MARCK AS ne peut en inscrire qu'un. Article 160 des RG de la FFF.

Dit que les réserves sont recevables

Donne match perdu par pénalité à MARCK AS pour en reporter le bénéfice à WASQUEHAL FOOTBALL. Score 0 – 3

Droits remboursés

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 des règlements généraux de la Ligue des Hauts-de-France).

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE

Le président
Bernard COLMANT